



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL Hub-info « ICI-RÉGIONS »

Assemblée Générale FTR du 1er octobre 2025

Réunis en Assemblée Générale ce mercredi 1er octobre, les salariés du site France 3 Toutes Régions (FTR) ont exprimé leurs inquiétudes face au projet du Hub-info « ICI-RÉGIONS ». Ils demandent :

1 – Le maintien des missions de secours et de continuité.

- Le maintien des JT ICI 12/13 et 19/20 incarnés en semaine, des JT week-end et des programmes de comblement de FTR (Hors la ville et Journal des Talents). Tous les programmes qui assurent la continuité de l'antenne du canal France3 SAT lors des décrochages des régions et des locales du réseau régional de France 3.
- Le maintien de la mission stratégique de continuité de l'antenne SAT et le maintien de son rôle de SECOURS.
- Des éclaircissements sur « *l'offre d'information de substitution et de secours* » : les salariés de FTR sont attachés à leur mission de continuité d'antenne, mais refusent d'être utilisés comme « briseurs de grève ».
- Une étude détaillée et transparente de l'audience de FTR, alors que la direction invoque une baisse d'audience pour justifier l'abandon de JT régionaux FTR pour diffuser sur tout le territoire des programmes Paris Île-de-France.

2 – Le report du projet.

- Reporter le projet afin d'analyser sans précipitation les conclusions de l'expertise en cours (FTR, IV3 et cellule ICI du Siège).
- Laisser le temps aux personnels, encadrement comme journalistes et techniciens, de se projeter, voire de se former à de nouveaux postes.
- Attendre l'issue des négociations sur les futurs accords de FTV, qui doivent redéfinir les missions de chacun et la stratégie de l'entreprise.

Les salariés de FTR rappellent qu'ils n'ont jamais été opposés au changement, mais expriment une inquiétude forte quant aux Risques Psychosociaux, l'avenir du site et de leurs métiers.

Sans réponses à leurs revendications, ils se réservent la possibilité de se réunir de nouveau afin de voter une motion de défiance contre ce projet et leur direction ou d'envisager tout autre mode d'action nécessaire.

Paris, le 2 octobre 2025